

Que faire si vous perdez votre emploi

C'est une de nos hantises : vivre un événement malheureux qui nous fasse perdre notre revenu. Que vous soyez victime d'une perte d'emploi, d'un accident ou d'une maladie, voici un plan d'action pour voir au plus pressant.

- ❑ **Prévoyez vos besoins.** Tentez d'estimer combien de temps cette perte de revenu risque de durer et quelle somme il vous faudra pendant cette période. Il serait alors opportun de revoir votre budget tout comme vos rentrées et sorties de fonds. Faites bien la distinction entre les dépenses essentielles et discrétionnaires.
- ❑ **Dressez le bilan.** Évaluez votre actif et votre passif afin de brosser un portrait global de votre situation financière actuelle. Déterminez dans quelle mesure vos actifs sont liquides : vos économies en cas d'urgence, que vous devriez conserver dans un compte où vous pouvez aisément puiser, sont prévues pour faire face à ce genre de situation. Disposez-vous d'autres épargnes auxquelles vous auriez facilement accès? Avez-vous d'autres sources de fonds, telles que des REER, qui pourraient vous dépanner au besoin?
- ❑ **Réclamez votre dû.** Selon la situation, assurez-vous de bénéficier de tous les avantages auxquels vous avez droit. À titre d'exemple, si l'usine pour laquelle vous travaillez doit fermer ses portes dans trois mois, assurez-vous de profiter de vos avantages sociaux le plus tôt possible. Si vous avez subi un accident, vérifiez si vous avez droit à une indemnité d'accident de travail, d'invalidité ou d'assurance crédit. Si on vous a mis à pied, soumettez une demande d'assurance emploi dès que vous y êtes admissible et jetez un coup d'œil aux programmes de recyclage professionnel offerts par l'État pour vous aider à trouver un nouvel emploi.
- ❑ **Sabrez les dépenses.** Agissez sans tarder pour réduire toute dépense superflue. À première vue, les petites économies peuvent sembler insignifiantes, mais additionnées les unes aux autres, elles peuvent vous permettre de tenir le coup un ou deux mois de plus, pourvu que vous agissiez dès maintenant. S'il vous semble trop ardu de laisser tomber certains plaisirs, dites-vous que ce sacrifice est temporaire, le temps de vous remettre daplomb.
- ❑ **Passez faire un tour à la Banque.** La TD est là pour vous aider. Nos conseillers peuvent vous proposer des idées novatrices auxquelles vous n'avez pas songé et qui pourraient vous permettre de gérer cette crise financière. Il se peut, par exemple, que vous puissiez réduire vos versements hypothécaires ou en sauter, consolider vos dettes ou passer à l'une de nos cartes de crédit à faible taux d'intérêt. Communiquez avec votre succursale dès que possible pour fixer un rendez-vous avec un conseiller qui pourra vous aider à reprendre le dessus.

Visitez le site tdcanadatrust.com/francais/planification pour de plus amples renseignements.